



Association intercommunale  
pour l'alimentation en eau  
des communes vaudoises et  
fribourgeoises de la Broye et du Vully

---

## **PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022 À 20H00 À LA SALLE COMMUNALE DE MONTMAGNY**

---

### **1. Salutations**

La séance est ouverte à 20 h 00 par le président du comité de direction, Alain Bally. Il signale que cette séance a été convoquée conformément aux statuts. Un chaleureux salut est adressé à tous.

Il est donné lecture de l'ordre du jour de ce soir. L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté tel que présenté.

### **2. Contrôle des présences**

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste est annexée au présent procès-verbal.

La personne suivante est excusée : Myriam Baudin de l'organe de révision Fiduflex SA.

### **3. Nomination d'un scrutateur**

Christian Bonny est désigné comme scrutateur pour cette séance et accepte ce mandat.

### **4. Procès-verbal du Comité du 4 mai 2022**

Le procès-verbal du comité de direction du 4 mai 2022 à Vallon n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par courriel. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

#### **4.1 Approbation**

Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## 5. **Budget de fonctionnement 2023**

La parole est donnée à Martial Berset, trésorier, pour la présentation du budget de fonctionnement 2023. Le total des produits se monte à CHF 1'501'500.00 et le total des frais d'exploitation à CHF 1'064'350.00. Les frais financiers représentent quant à eux CHF 437'150.00, dont CHF 361'700.00 d'amortissements obligatoires. Ce budget est basé sur une vente d'eau de 1'495'000 m<sup>3</sup> au prix moyen de CHF 1.00. Le budget de l'exercice 2023 est équilibré avec un total des charges et des produits identiques à CHF 1'501'500.00.

Les principaux travaux à effectuer au poste "entretien et réparation des immeubles" sont détaillés par notre trésorier. La liste des travaux a été annexée au budget transmis aux membres du comité de direction.

Au point 2.8 « Entretien et réparation par des tiers » a été enregistré une augmentation de CHF 150'000.00 pour les essais pilotes à Cudrefin. Ces derniers seront répartis de la sorte dans le fonctionnement sur deux ans (2022 et 2023). Devoir faire un amortissement sur 10 ans n'aurait pas été judicieux alors que dans quelques mois les essais seront terminés.

Le trésorier rappelle que les émoluments de concession sont de CHF 400.00 pour le canton de Vaud et de CHF 30'000.00 pour le canton de Fribourg.

Les taux de nos dettes se situent tous entre 0.35% et 0.88 %.

La parole est ensuite donnée aux personnes présentes pour les questions.

Yan Vollenweider demande si en 2022 la mise à jour de l'autocontrôle a été mise au budget ? Thierry Bovet répond que non, cela faisait partie des frais d'exploitation car les coûts étaient moindres. Maintenant que nous devons passer à une version numérique et que la mise à jour est plus complexe, un montant de CHF 60'000.00 a été mis au budget pour 2023. Pour la numérisation de l'autocontrôle, un mandat avec une société en création a été décidé ce soir lors de la séance du bureau exécutif sur proposition de notre fontainier. Le programme utilisé sera Aquapilot, agréé par la SSIGE.

Yan Vollenweider demande si nous avons une liste des amortissements obligatoires ? Martial Berset donne le détail qui avait été établi en collaboration avec CSD. Il est demandé que cette liste

soit partagée au comité de direction avec le présent procès-verbal. La liste sera fournie à la commission des finances pour l'étude des comptes.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

Le budget de fonctionnement 2023 est approuvé à l'unanimité des membres du comité de direction pour être présenté à l'assemblée des délégués.

## **6. Modification partielle des statuts**

Alain Bally explique que les modifications demandées sont liées à l'application du nouveau plan comptable MCH2. Nous profitons juste de ces modifications pour mettre à jour l'article 32 al. 3. Cette modification permettra à la commune de Cudrefin d'alimenter deux maisons situées sur le canton de Berne, à proximité de La Sauge. Jean-François Milliet donne quelques détails supplémentaires sur le dossier. L'alimentation de ces deux maisons depuis le réseau communal de Cudrefin est une évidence du fait de la proximité du réseau. Si la commune de Gampelen devait s'en charger, des kilomètres de conduites seraient nécessaires.

Selon le Service des communes, nous n'avons pas besoin de passer ces modifications dans les législatifs des communes membres.

Personne n'ayant de question, le comité de direction valide ce point pour présentation à l'assemblée des délégués et suit la recommandation du Scm pour ne pas passer ces modifications dans les législatifs communaux.

## **7. Nomination de la commission financière transitoire**

Liées aux directives MCH2, nous devons également établir un règlement des finances qui sera voté lors de la prochaine assemblée des délégués. Avant cela, une commission financière transitoire devra l'étudier et faire un rapport. La commission financière pour la législature en vigueur sera aussi nommée lors de l'assemblée des délégués.

Pour la commission transitoire, nous avons eu trois propositions en retour des communes membres. Il s'agit de Eric Maillard pour la commune d'Avenches, Sébastien Galliker pour la commune de

Missy et Jean-Daniel Keusen pour la commune de Delley-Portalban. Lors de l'assemblée des délégués, deux suppléants devront encore être nommer parmi les délégués.

Le comité de direction accepte ces trois propositions de membres pour la commission financière transitoire et nomme donc Eric Maillard, Sébastien Galliker et Jean-Daniel Keusen.

Les délais étant courts jusqu'à l'assemblée des délégués agendée au 15 décembre prochain, la secrétaire les informera très rapidement de leur nomination et ils pourront ensuite étudier le règlement des finances.

## **8. Tractanda et préparation de l'Assemblée des délégués du 15 décembre 2022**

Alain Bally donne lecture du tractanda proposé pour l'assemblée des délégués du 15 décembre prochain à Montmagny :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Nomination d'un scrutateur
4. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 8 juin 2022
  - 4.1 Approbation
5. Budget de fonctionnement 2023
  - 5.1 Approbation
6. Modification partielle des statuts
  - 6.1 Approbation
7. Nomination de la commission financière
8. Règlement des finances
  - 8.1 Rapport de la commission financière transitoire
  - 8.2 Approbation
9. Informations sur l'exploitation et travaux en cours
  - 9.1 Validation de la stratégie pour l'approvisionnement du site AgriCo
10. Divers

Yan Vollenweider s'inquiète des délais très courts qu'aura la commission pour étudier le règlement des finances. Il est relevé qu'il s'agit du règlement-type fourni par le Scm et qu'il fait à peine deux pages. Pour les autres sujets, la commission aura plus de temps.

Christian Bonny demande si nous avons fait des investigations concernant l'éventuelle pénurie d'énergie et si ce sujet pourrait faire

l'objet d'un point au tractanda ? Nous allons ajouter un point « 9.2 Pénurie d'énergie » dans les divers et Thierry Bovet fera un explicatif.

Alain Bally propose encore d'ajouter un point « 9.3 Etat de l'essai pilote d'élimination par nanofiltration à l'usine de Cudrefin ».

Aucune autre remarque n'étant faite, l'assemblée des délégués sera convoquée dans les délais statutaires avec l'ordre du jour mentionné ci-dessus, y compris les deux points ajoutés dans les divers.

## **9. Divers**

Dans la cadre de l'étude du raccordement du site d'AgriCo, Alain Bally explique les variantes étudiées, soit via IB Murten, via la CEFREN et via l'AIEPV. La variante retenue est le raccordement à l'AIEPV, avec une conduite indépendante et la construction d'une 3<sup>ème</sup> cuve au réservoir Sur le Mont afin de ne pas mélanger l'eau des deux réseaux. En effet, l'eau de l'AIEPV est de moins bonne qualité surtout au niveau du chlorothalonil. Le financement serait assuré par l'ECPF mais aucune convention officielle n'a pour l'instant été conclue. Une séance avec l'AIEPV se déroulera le 28.11.2022 pour définir notamment la reprise des installations. Rien n'est définitif pour l'instant. Les futures installations seront aux normes de qualité de l'ABV en cas de reprise ultérieure.

Olivier Pochon se demande si la commune de St-Aubin est obligée de fournir de l'eau en si grande quantité ? Il est répondu par l'affirmative. L'installation de Micarna sur le site d'AgriCo est prévue pour 2026.

Daniel Faerber précise que cette variante est finalement le plan B. Le plan A est la construction de la nouvelle station de traitement mais avec cette solution, les délais ne jouent pas. Notre ingénieur résume la séance du 16.11.2022 avec les services cantonaux et l'OFEV notamment. Alain Bally relève que l'ABV était pessimiste au terme de cette séance sur le fait de pouvoir construire une nouvelle station de la Grande-Cariçaie. On va devoir démontrer que les autres variantes ne sont pas faisables pour justifier de la validité de notre proposition. Yan Vollenweider se demande s'il est judicieux de dépenser de l'argent pour une étude d'une solution non réalisable ? Le bureau exécutif est d'avis que cela en vaut le coût. Olivier Pochon demande qui fait la pesée des intérêts ? Chaque service défend sa partie et faut faire des liens entre les intervenants. Laurent Morel demande si l'AIEPV peut fournir les quantités demandées immédiatement ? Alain Bally explique que leur concession est

valable jusqu'en 2028-2030. Ensuite nous aurons notre nouvelle station en service. Il faudra alors trouver des solutions pour les installations qui auront été construites et qui ne seront plus utiles. Les différents intervenants ne nous facilitent pas la tâche. Toutes les variantes de la nouvelle station ne sont pas faisables sans faire sauter des verrous. Nous n'avons également pas les données des futures entreprises du site AgriCo hormis Micarna.

Les informations sont ensuite données concernant les essais de nanofiltration. Notre ingénieur explique les essais mis en place depuis fin septembre. Le pilote fonctionne bien et les premiers résultats sont réjouissants. Cette filtration attaque peu la minéralité de l'eau. Il y a une bonne stabilité microbiologique et la filtration des micropolluants est probante. Selon les premiers éléments, les concentrats pourront être rejetés au lac. Les tests vont continuer en 2023 avec une membrane plus fine. Thierry Bovet relève par rapport au service d'exploitation, une absence de chimie en amont des membranes. Cette expérience est très intéressante et apporte des connaissances à nos techniciens. Le pilote est bien conçu malgré sa petite taille. Si nous n'avons pas besoin d'UF avant la nanofiltration, cet aspect sera important au niveau des coûts.

Alain Bally précise que le changement des charbons actifs à la station de Cudrefin n'a pas été concluant. Après seulement 4 mois, les charbons ne donnent déjà plus des résultats dans les normes. Cette filière sera donc inutilisable pour la nouvelle station.

La parole est ensuite donnée au comité pour des questions diverses.

Olivier Pochon revient sur la construction de la nouvelle station et souhaite en savoir l'urgence si l'on parle uniquement de l'ABV ? Notre fontainier précise qu'AgriCo n'a pas été le déclencheur de l'étude. Nous devons de toute façon faire quelque chose pour nos membres avec la station de Portalban. Les process changent, les normes de qualité, la capacité de production, etc...

Christian Bonny souhaite remercier le service d'exploitation pour la rapidité du traitement lors d'un récent dossier qu'il a eu avec la commune de Chevroux. Ensuite, cette commune doit faire un bouclage et demande auprès de qui ils peuvent obtenir des précisions. Une séance sera agendée avec Thierry Bovet et Daniel Faerber.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président remercie encore une fois la commune de Vully-les-Lacs d'avoir accueilli le

comité de direction pour ses assises, ainsi que le bureau exécutif et le personnel permanent pour leur travail et leur collaboration.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h15.

St-Aubin, le 23 novembre 2022

**Au nom de l'ABV**

Le Président



Alain Bally

La Secrétaire



Céline Geissbühler

Annexes : - Liste des présences  
- Tableau des amortissements

Distribution :

- aux membres du comité de direction
- M. Thierry Billieux, président de l'assemblée des délégués
- Fiduflex SA, organe de révision
- Mme Céline Geissbühler, MM. Martial Berset, Daniel Faerber, Thierry Bovet



Association intercommunale  
pour l'alimentation en eau  
des communes vaudoises et  
fribourgeoises de la Broye et du Vully

## SEANCE DU COMITE DE DIRECTION DU 23 NOVEMBRE 2022 A 20 H 00

### LISTE DES PRÉSENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Yan Vollenweider	
Belmont-Broye	Olivier Pochon	
Chevroux	Christian Bonny	
Cudrefin	Jean-François Milliet	
Delley-Portalban	Philippe Cotting	
Gletterens	Serge Bongard	
Missy	Laurent Morel	
Mont-Vully	Ralph Erhart	
St-Aubin	Didier Schouwey	
Vallon	Isabelle Guerry	I. Guerry
Vully-les-Lacs	Alain Bally	Bally
Ingénieur-conseil	Daniel Faerber	
Trésorier	Martial Berset	
Organe de révision	Fiduflex SA, Myriam Baudin	Excusée
Fontainier	Thierry Bovet	
Secrétaire	Céline Geissbühler	
Président de l'AD	Thierry Billieux	